

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **7e jour du mois de février 2022**, par vidéoconférence, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2022-025
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseiller Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le report du point 7.3 : Adoption du Règlement 2022-329 : Code d'éthique et de déontologie à l'intention des élus de la Ville de Val-des-Sources (Révisé) **REPORTÉ**

Adoptée

2022-026
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2022-027
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseiller Isabelle Forcier et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2022-028

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021(BUDGET)

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseiller Isabelle Forcier et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 (Adoption du budget) soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2022-029

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseiller Isabelle Forcier et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2022-030

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2022

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseiller Isabelle Forcier et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2022-031

APPUI AU PROJET PARCOURS LES SOURCES

CONSIDÉRANT QUE le projet *Parcours les Sources* est un itinéraire de 115 kilomètres pour faire découvrir des paysages, des entrepreneurs et des œuvres d'artistes de la région des Sources;

CONSIDÉRANT QUE l'aide des municipalités de la région est sollicitée afin d'appuyer le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources offre un montant de 500 \$ au projet de *Parcours les sources* à titre d'appui financier.

Adoptée

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2022-XXX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-56 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement 2022-XXX modifiant le règlement 2002-56 sur les dérogations mineures. Une copie du règlement est déposée séance tenante.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2022-XXX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) MODIFIANT LES ZONES 48-R, 49-R ET 50-R

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement 2006-116 (règlement de zonage) modifiant les zones les zones 48-R, 49-R et 50-R. Une copie du règlement est déposée séance tenante.

2022-032

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2021 ET DE JANVIER 2022

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois de décembre 2021 et de janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

DÉCEMBRE 2021

- Administration municipale	966 297.61 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de décembre 2021:	966 297.61 \$

JANVIER 2022

- Administration municipale	894 661.83 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de janvier 2022:	894 661.83 \$

Adoptée

2022-033

FESTIVAL DES GOURMANDS - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR L'ÉDITION 2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources appuie financièrement et techniquement le Festival des Gourmands depuis ses débuts;

CONSIDÉRANT que le Festival des Gourmands est le principal évènement populaire dans la Ville de Val-des-Sources et sa région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue à l'édition 2022 du Festival des Gourmands en octroyant un montant de 43 200 \$ et qu'il n'y ait pas de contribution en main-d'œuvre ni en équipements.

Adoptée

2022-034

FESTIVAL DES GOURMANDS - CAUTIONNEMENT POUR LES TIRAGES ET AUTORISATION POUR LES DEMANDES DE PERMIS POUR L'ÉDITION 2022

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources se porte caution pour un montant de 30 000 \$ représentant le total des prix pour les tirages à être faits. Le Conseil municipal donne aussi son autorisation à l'ensemble des demandes de permis nécessaires à la tenue de l'édition 2022 du Festival des Gourmands.

Adoptée

2022-035

COMITÉ DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS

CONSIDÉRANT la demande du comité des finissants de l'École secondaire l'Escale pour un appui financier dans la réalisation de leur album des finissants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue pour un montant de 500 \$ en publicité au comité des finissants de l'école secondaire l'Escale. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2022-036

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DOMAINE BOUDREAU 2022

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Bertrand Boudreau pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation du réseau d'aqueduc pour le domaine Boudreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources offre ses services professionnels pour la prise d'échantillonnage d'eau sur le réseau d'aqueduc dans le domaine Boudreau à raison de 5 heures par semaine pour un montant forfaitaire de 2 773,42 \$ pour l'année 2022. Un taux horaire de 46,43 \$ s'appliquera dans le cas où un technicien intervient en cas de fuite sur le réseau.

Adoptée

2022-037

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LICENCE ET SOUTIEN TECHNIQUE AVEC ICO TECHNOLOGIES POUR LE LOGICIEL DE CONSEIL SANS PAPIER

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle avec ICO Technologies le contrat de licence et le soutien technique pour le logiciel de conseil sans papier pour un montant de 1 951,26 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2022-038

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 457 577 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DE VAL-DES-SOURCES INC.

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement Val-des-Sources a construit un bâtiment industriel sur le Chemin St-Georges qui loge les installations de l'entreprise Ardobec;

CONSIDÉRANT que le bâtiment actuel doit être agrandi et que pour ce faire, la Corporation doit acquérir du terrain supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende une partie du lot 5 457 577 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond pour une somme de 5 000 \$, une superficie d'environ 4 124.34 mètres carrés, à la Corporation de développement Val-des-Sources inc. dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment logeant l'entreprise Ardobec tel que montré à la figure suivante :



QUE l'ensemble des frais liés à la transaction sont à la charge de l'acquéreur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

2022-039

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-291

CONSIDÉRANT que la résolution 2021-291 est un doublon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la résolution 2021-291 soit abrogée pour toutes fins que de droit.

Adoptée

2022-040

SOUTIEN À L'ORGANISATION DU SLACKFEST 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroi un montant de 20 000 \$ à titre de contribution financière pour l'organisation Slackfest édition 2022.

Adoptée

2022-041

ENTENTE DE SERVICES AVEC LE CLUB DE GOLF ROYAL ESTRIE POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

DE procéder au paiement de 5 840,61 \$ pour la saison 2022 pour le l'utilisation d'un bloc sanitaire et des sentiers pour les pistes de ski de fond au Club de Golf Royal Estrie par les utilisateurs des sentiers de ski et de raquettes durant la période hivernale.

Adoptée

2022-042

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES 2021

CONSIDÉRANT que suite à la fermeture de commerce, des déménagements, des décès ou autre raison certaines créances sont irrécupérables;

CONSIDÉRANT la liste déposée par le service de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adopte la liste des mauvaises créances telle que déposée par le service de l'Administration pour l'année 2021.

Adoptée

2022-043

GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE L'ESCALE : PRIX AMBASSADEUR VAL-DES-SOURCES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

DE REMETTRE une somme de 250 \$ à titre de « Prix Ambassadeur Val-des-Sources » pour l'étudiant de l'École secondaire de l'Escale s'étant le plus démarqué par son engagement dans le rayonnement de l'école et de sa communauté. Ce prix sera remis lors du Gala Méritas qui aura lieu en juin 2022.

Cette somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

2022-044

MANDAT DES AUDITS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour la préparation des états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021 de la Ville de Val-des-Sources pour un montant de 15 575 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que l'offre de service comprend la production des états financiers consolidés sur le formulaire fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ainsi que le dépôt sur l'application SÉSAMM;

CONSIDÉRANT l'évolution des offres de services antérieures :

2018	14 650 \$	2.27 %
2019	14 940 \$	1.98 %
2020	15 125 \$	1.24 %
2021	15 575 \$	2,98 %

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

DE MANDATER la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour l'audit et la préparation des états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021 de la Ville de Val-des-Sources, le tout pour des honoraires établis à 15 575 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2022-045

PG SOLUTIONS - CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR LE DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, DE LA COUR MUNICIPALE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DE L'URBANISME ET DU SERVICE DES INCENDIES - ANNÉE 2022

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

DE renouveler pour l'année 2022 avec la firme PG Solutions inc. les contrats d'entretien et de soutien des applications de différents services municipaux

TRÉSORERIE	Gestion de la comptabilité, de la taxation/perception, de la paie, des comptes fournisseurs, de la préparation budgétaire, des immobilisations au coût de 25 571,59 \$ taxes incluses Un montant de 5 425,67 \$ pour un volet modernisation du volet des finances
-------------------	--

COUR MUNICIPALE	Gestion de la cour municipale au coût de 8 971,50 \$ taxes incluses
DIRECTION GÉNÉRALE	Gestion documentaire au coût de 1096,86 \$ taxes incluses
URBANISME	Gestion des permis, qualité des services (requêtes) et urbanisme (zonage) au coût de 11 623,99 \$ taxes incluses
INCENDIE	Prévention mobile, prévention, plan d'intervention et rapport d'intervention au coût de 2 460,46 \$ taxes incluses

ÉLECTION ET SERVICE DE LA DETTE	Plateforme électorale PERFAS et service de la dette pour un montant de 3 709,09 \$ taxes incluses.
PLATEFORME VOILÀ	Voilà portail citoyen et Voilà mobile pour un montant de 1 539,52 \$
PLATEFORME MULTIMÉDIA	Pour gestion de document dans le logiciel d'urbanisme pour un montant de 562.23 \$
LICENSES D'EXPLOITATION	Pour les différents logiciels de la trésorerie ainsi que de la cour municipale au coût de 5 776,93 \$

QUE la Ville d'Asbestos pour l'année 2022 avec la compagnie PG Solutions tous les contrats d'entretien et de soutien des logiciels d'applications pour un montant de 66 737,84 \$ taxes incluses.

Adoptée

2022-046

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 4 750 000\$

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources effectue des travaux de réfections de la rue St-Roch, Breault et Letendre;

CONSIDÉRANT que la Ville peut contracter une demande de financement temporaire selon l'article 567.2 Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2022-328 pour 4 750 000 \$ afin d'exécuter les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

DE MANDATER le maire, monsieur Hugues Grimard ainsi que la trésorière, madame Manon Carrier afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrats qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

2022-047

EMBAUCHE DE SIMON GILBERT À TITRE D'OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENTS LOURDS

La Ville de Val-des-Sources ayant été en appel de candidatures afin de combler un poste d'opérateur de machinerie lourde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE monsieur Simon Gilbert soit engagé à titre d'opérateur de machinerie lourde, et ce à compter du 24 janvier 2022 au taux horaire en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2022-048

MANDAT DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR RÉSEAU PLUVIAL SECTEUR ST-BARNABÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour son projet de plan directeur du réseau d'égout pluvial du secteur Morrill;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Tetra Tech QI inc.	10 450 \$
EXP	15 600 \$
Avizo Experts -Conseils	21 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat du projet de plan directeur du réseau d'égout pluvial du secteur Morrill à Tetra Tech QI inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 10 450 \$, ce montant excluant les taxes.

Adoptée

2022-049

MANDAT POUR SERVICE PROFESIONNEL : AUDIT QUINQUENNAL À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate l'ingénieur François Poulin pour la réalisation de l'audit quinquennal à l'usine de production d'eau potable de la Ville de Val-des-Sources, et ce pour un montant de 6 000 \$, ce montant n'incluant pas les taxes.

Adoptée

2022-050

MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Ville de Val-des-Sources atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2022-051

TRAVAUX DE SURFAÇAGE 2022 : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Les Services EXP afin d'offrir une assistante technique pour la préparation des documents d'appel d'offres dans le cadre des travaux de surfacage pour l'année 2022 pour un montant de plus ou moins 3 000 \$ selon les taux horaires du décret des Services EXP, ce montant n'incluant pas les taxes.

Adoptée

522022

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION - DEVIS POUR INSPECTION DES CONDUITES 2022

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la Firme FNX Innov afin de préparer un document d'appel d'offres pour le projet de mise à jour du plan d'intervention d'auscultation d'une portion de son réseau d'aqueduc et ce pour un montant de 12 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

2022-053

DEVIS POUR INSPECTION DES CONDUITES 2022 - MANDAT À FNX INNOV

Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la Firme FNX Innov afin de préparer un document d'appel d'offres pour le projet d'auscultation d'une portion de son réseau d'égout, et ce pour un montant approximatif de 2 500 \$ sur une base horaire, plus les taxes applicables.

Adoptée

2022-054

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS : CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE ET COURS DE NATATION POUR ENFANTS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'AUTORISER l'embauche du personnel suivant au service des loisirs pour le Camp de jour de la relâche du 28 février au 4 mars 2022 :

Charlie Blanchet	Animatrice
Laurie Pinard	Animatrice
Annabelle Blanchet	Animatrice
Samyella Guay	Animatrice
Léa Fontaine	Animatrice
Anthony Boucher	Coordonnateur du Camp de jour

D'AUTORISER l'embauche du personnel suivant au service des loisirs pour les cours de natation enfants :

Audrey Champagne, monitrice de natation - sauveteur national

Leur salaire étant celui prévu à la politique de rémunération des employés du service des Loisirs.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2022

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	14	316 500\$	316 500\$

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Caroline Payeur mentionne que les choses vont très bien à l'Office de l'Habitation de Val-des-Sources puisqu'il y a seulement quatre logements vacants.

Le conseiller Pierre Benoit tient à féliciter les bénévoles pour les activités bénévoles qui permettent la tenue de plusieurs activités d'hiver. Il invite la population à la Soirée au flambeau qui se tiendra le 12 février prochain aux sentiers 4 saisons.

La conseillère Isabelle Forcier tient quant à elle à souligner la semaine des enseignantes et des enseignants. Elle invite les citoyens à les encourager et les féliciter si vous les croisez.

La conseillère Andréanne Ladouceur rappelle que des citoyens sont demandés pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller René Lachance annonce qu'il devrait y avoir un camp de jours de la relâche. Il y a aussi la reprise des cours de natation pour les enfants. Les bains libres reprennent aussi très bientôt.

Le conseiller Jean Roy demande aux citoyens que les bacs de poubelles ne soient pas trop pesants. Il invite la population à consulter la page Facebook de la Ville afin de voir les recommandations concernant le ramassage des déchets durant la période hivernale.

2022-055

LOCATION D'UN TERRAIN AU CAMP MUSICAL DE VAL-DES-SOURCES POUR ENTREPOSAGE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse location d'un terrain au Camp musical de Val-des-Sources, et ce afin d'y faire de l'entreposage, et ce pour un montant de 1 724,62 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2022-056

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 18 h 50.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière